

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. »
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. »
» 2 ^e page	5 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques-unes des choses auxquelles les citoyens feraient bien de penser avant d'aller voter pour les élections cantonales.

A la veille des élections cantonales, il est particulièrement nécessaire de rappeler des choses que certains ont trop d'intérêt à laisser ignorer ou à faire oublier.

En voici une qui est tout-à-fait d'actualité.

Le Comité Exécutif du parti radical-socialiste a précisé le programme que ses candidats devront présenter aux électeurs.

Il s'établit sur les principes suivants que nous reproduisons textuellement :

Maintien de la souveraineté nationale et de l'autorité de l'Etat contre toutes les atteintes ;

Défense de la liberté ;

Protection de la propriété individuelle, fruit du travail et de l'épargne ;

Maintien de la paix dans la dignité de la nation ;

Renforcement de la Défense nationale ;

Effort constant vers l'équilibre budgétaire, condition essentielle de l'intégrité de la monnaie ;

Progrès social dans le respect de l'ordre public et de la loi républicaine.

Vous pouvez reprendre ce programme de bout en bout, en peser les termes, scruter à fond les idées qu'il exprime... Deux constatations s'imposent à votre esprit.

La première c'est que sur le plan politique, économique et social ce programme exprime l'opinion commune à tous les républicains. Dans sa plénitude, toute la tradition démocratique s'y trouve définie avec une parfaite précision.

La seconde constatation, c'est que ce programme est la négation radicale de la doctrine socialiste. Il est à l'opposé de celui que le gouvernement Blum a pratiqué pendant son désastreux passage au pouvoir.

Il n'y a pas de sophismes qui puissent aller contre cette simple vérité. En défendant la liberté, la propriété individuelle, l'équilibre budgétaire, l'intégrité de la monnaie, le respect de l'ordre et de la légalité, les radicaux prennent position contre les socialistes et si ceux-là votaient pour ceux-ci ils voteraient contre leurs propres idées et pour la destruction de ce qu'ils veulent maintenir.

Il va donc leur falloir choisir entre ces deux choses qui sont à l'inverse l'une de l'autre : entre le socialisme et la démocratie.

Voici encore ce qu'il est particulièrement opportun de mettre en pleine lumière.

Le gouvernement de Front populaire avait solennellement juré qu'il ne ferait, suivant la formule même de M. Léon Blum : « ni inflation, ni dévaluation » !..

Double serment, double parjure. Il a fait la dévaluation et il a fait l'inflation.

A ce sujet, notre confrère l'Ere Nouvelle, précise que deux mois après son arrivée au pouvoir, en juillet 1936, M. Léon Blum disait à la Chambre :

« L'expérience nous a appris que de ce que nous avons appelé le péril mortel de l'inflation, on ne sortait que par des actes de résolution et de volonté héroïques en disant : à partir de tel jour, telle heure, pas un billet de plus ne sera imprimé par la Banque d'Etat. »

L'effronté menteur !

A peine avait-il renouvelé cet engagement qu'il commençait à y manquer !.. Il savait pourtant le mal qu'il allait faire à notre pays par cette inflation puisqu'il la qualifiait lui-même de péril mortel. Cela ne l'a pas empêché de violer tous ses serments et de nous entraîner dans cette débâcle où nous sommes aujourd'hui.

Il est facile de comprendre que plus on fabrique des billets de banque, plus leur valeur diminue et que, par une conséquence irrésistible, l'inflation fait tomber le franc.

On l'a vu !

Informations

L'accord de Nyon

La conférence des experts navals français, anglais et italiens, pour la mise au point technique de la participation du gouvernement de Rome à l'accord de Nyon, s'est réunie, lundi 27 septembre, à 10 heures du matin, au ministère de la marine.

La solution que l'on entrevoit serait d'attribuer à la flotte italienne et au contrôle des zones tyrrhéniennes et adriatiques, que lui avait déjà réservées la convention de Nyon, un secteur occupant une partie du détroit, entre la Sicile et la Tunisie et s'étendant au voisinage de la Tripolitaine.

Le reste de cet emplacement demeurerait sous la surveillance des flottes française et britannique.

Mode d'élection des sénateurs

M. Arthur Chaussey, député socialiste de Seine-et-Marne, a déposé une proposition de loi tendant à la réforme du mode d'élection des sénateurs.

Les sénateurs seraient élus au scrutin de liste — quand il y a lieu — par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et comprenant, outre les députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, des délégués élus dans chaque commune au suffrage universel, à raison d'un par cent cinquante électeurs ou fraction de cent cinquante.

La durée du mandat de sénateur serait ramenée de neuf à six ans et l'Assemblée serait renouvelable par moitié tous les trois ans.

Dix mille réfugiés à Pauillac

Le vapeur anglais « Hillberry », venant des côtes d'Espagne et ayant à bord deux mille réfugiés espagnols, est arrivé, dimanche matin, à Pauillac-Trompeloup.

Ces réfugiés ont débarqué lundi matin et ont été dirigés vers la frontière. C'est en quelques jours, un effectif de près de 10.000 réfugiés qui sont passés à Bordeaux et beaucoup ont dû être hospitalisés dans les domaines et les camps que l'Administration a fait préparer à cet effet.

A la S.D.N.

La 18^e assemblée de la S.D.N. est entrée lundi dans la troisième et probablement dernière semaine de son existence. Il lui reste à se prononcer sur les questions les plus épineuses de son ordre du jour : Problème espagnol, situation économique, nouvelle proposition chilienne sur la réforme du pacte et requête du gouvernement chinois.

Le problème espagnol a été discuté déjà devant le Conseil, mais sous le seul aspect de la sécurité en Méditerranée et aussi devant l'Assemblée, mais seulement par des exposés de M. Négrin et des interventions diverses.

M. Mussolini à Munich

Un communiqué officiel annonce que M. Mussolini et le comte Ciano et leur suite sont arrivés, dimanche matin, dans la région des grandes manœuvres, avec M. Adolf Hitler, le baron von Neurath, ministre des affaires étrangères du Reich, l'ambassadeur von Ribbentrop et plusieurs autres personnalités.

Le chancelier Hitler a décoré le Duce de l'insigne du parti hitlérien. Jusqu'ici le Führer était seul à porter cet insigne.

A Marrakech

A l'occasion du passage de M. Ramadier, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics et du général Nogué, à Marrakech, des manœuvres ont excité la foule réunie dans la mosquée. La foule s'est ensuite répandue dans la ville, obligeant le cortège officiel à modifier son itinéraire.

Par la suite, les manifestants évalués à 3.000 environ, ont envahi la place Djema-el-Fna et lapidé divers édifices dont le poste de police. Une trentaine d'arrestations ont été opérées. La ville a été parcourue par des patrouilles de légionnaires et de troupes.

Pour maintenir les prix

A Rio de Janeiro, on a publié, dimanche, un projet de loi gouvernemental confirmant la décision prise récemment de brûler 70 0/0 de la récolte de café pour 1937 afin de maintenir les prix.

Le Sénat a déjà approuvé un autre projet tendant à accorder 500.000 contos d'indemnité aux planteurs dont la récolte va être ainsi détruite.

septième jour, les braves gens préviennent le commissaire de police, qui veut interpellé le bizarre visiteur. L'homme ne se fait nullement prier pour s'expliquer :

« Je vais vous dire, monsieur le commissaire, j'ai l'intention, sous peu, de commettre un crime. Alors je viens m'en entraîner devant ces cadavres pour la minute toujours si pénible de la confrontation avec la victime. »

Ce jour-là, il s'en fallut de bien peu que Jarry ne finit sa journée au poste. Aline DEBRIVES.

Le conflit sino-japonais

Un détachement de troupes japonaises, qui occupait déjà Tsang-Tcheu, a occupé Tien-Tchi, à huit kilomètres au sud de Tsang-Tcheou.

Les troupes japonaises, concentrées près de la rivière Tse-Ya, ont traversé Sung-Tchang-Tchi, à un kilomètre au sud de Liou-Kou-Tchouang, et poursuivent actuellement les troupes chinoises, qui baissent en retraite.

Les troupes japonaises ont franchi la route intérieure de la Grande Muraille chinoise, le long de la route qui mène de Ling-Kui à Tai-Tcheou, et pénétrant dans le centre de la province du Chansi, poursuivent les troupes chinoises.

EN PEU DE MOTS...

— En Tchecoslovaquie, on a découvert 30 tombeaux datant du VI^e siècle avant Jésus-Christ qui ne sont recouverts que d'un mètre de terre, plusieurs urnes ainsi qu'une épée avec son fourreau.

— On a inauguré, dimanche, le pont de Storstrong (Danemark), qui relie les îles Dançaises de Seeland et Falster. C'est le pont le plus long d'Europe, car la distance séparant les deux îles est de 3.200 mètres.

— Un train venant de Hasselt (Belgique) est entré en collision avec un auto dont les 4 occupants ont été tués.

— Pour ne s'être pas conformé aux dispositions qui avaient été prises en vue d'une conférence qui a eu lieu à Genève, M. Darquin de Pellepoix, conseiller municipal de Paris, a été expulsé de Suisse.

— L'aviateur Maurice Arnoux a remporté la Coupe Zénith. Il a accompli les 1.577 kilomètres, à la moyenne horaire de 250 kilomètres 207.

NOS ÉCHOS

Concurrence déloyale.

L'amour excessif pour les livres d'histoire est-il nuisible à la bonne entente conjugale ? Une Viennoise qui a épousé, il n'y a guère plus d'un mois, un certain B. M., le prétend et elle invoque cette raison pour réclamer le divorce.

— Mon mari, expose-t-elle, a pour les études historiques une passion qui dépasse l'entendement. C'est ainsi qu'il a passé notre nuit de noces à compiler une foule de ouvrages, afin de m'expliquer l'importance des événements de 1880... Et cela a continué ainsi tous les jours. Le soir, à sa rentrée du bureau, il allait chercher dans sa bibliothèque un livre nouveau et se mettait à m'en faire la lecture pendant parfois quatre ou cinq heures. J'ai vu sa bibliothèque : comme elle comporte plusieurs centaines de volumes, je me suis rendu compte que je n'échapperais à ce supplice qu'en prenant la fuite.

Le tribunal a fort bien compris les raisons de la pauvre femme qui avoue préférer le cinéma à l'histoire. Néanmoins, avant de se prononcer, il procédera à l'audition de quelques témoins.

Gentillesse féminines.

Pamela. — Doris a un rôle terriblement difficile dans la nouvelle pièce de la société d'amateurs.

Diana. — Difficile ! Mais elle ne doit pas ouvrir la bouche.

Pamela. — Précisément !..

Leçon contestable.

Pyrrhon, le sceptique, pratiquait la philosophie des Stoïciens. Dans un voyage qu'il fit sur mer, son vaisseau, battu par la tempête, fut sur le point de faire naufrage. Comme il vit tous les gens de l'équipage saisis de frayeur, il les pria, d'un air tranquille, de regarder en silence, et se mit à leur tête, mangeant à son ordinaire : « Voilà, leur dit-il, quelle doit être l'impassibilité du sage. »

Le vieux bateau.

Le plus fameux vieux navire du monde vient de prendre sa retraite le long d'un quai de la Tamise, où il est venu se ranger hier sous le regard ému de nombreux curieux. Il s'agit du célèbre Discovery, avec lequel le non moins fameux capitaine Scott fit sa première expédition dans l'antarctique en 1901.

C'est un très solide navire en bois qui fut construit à Dundee en 1900 et dont la longue et rude carrière n'a point usé la robuste structure. Le Discovery pourrait certainement faire encore un service quelconque après avoir cependant passé plus de 35 ans à bourlinguer des glaces polaires aux mers chaudes de l'hémisphère austral.

Il n'aura rien manqué à la vie aventureuse de ce vieux loup de mer, pas même la guerre, car il passa victorieusement au milieu des sous-marins ennemis et en mit plusieurs en fuite.

Il prend aujourd'hui ses invalides bien qu'il soit encore aussi pimpant qu'un temps de sa jeunesse et il va servir de navire-école aux jeunes scouts marins qui apprendront à son bord les belles leçons de choses dont le seul récit de ces croisières constitue le plus vivant et le plus passionnant des recueils.

LE LISEUR.

SUR LES ROUTES QUEROYNOISES, LE CIRCUIT DE CAHORS A FUMEL

LE CHATEAU DE FERRIÈRES

De la maison natale de Francis Maratuech au château de Ferrières, il faut quitter la route et l'auto s'engouffre dans des chemins creux qui s'amenuisent dans des tournants et des lacets autour de bouquetons de chênes, parmi cette bonne terre brune qui exhale au printemps l'âpre parfum des aubépines en fleurs tandis que des ondes d'énergie imprégnent les choses et saturent la léniifiante atmosphère.

C'est là, au milieu de ce séculaire duel de la friche et de l'homme, que s'éleva au lieu dit de « Ferrières-le-Grand », une seigneurie médiévale que Louis XIV devait promouvoir au rang de marquisat pour honorer un de ses meilleurs officiers, Sylvestre Dubreilh, gouverneur du Roussillon.

L'un des actes de fondation de ce manoir date précisément des fêtes de Pâques de l'an de grâce 1464, où Armand Naudonnet de Lustrac, seigneur de Lustrac, Gavaudun et autres lieux en Agenais, fit, en reconnaissance des services, donation à noble Pierre de Raymond de Folmont de la moitié de la paroisse de Ferrières avec droits et dépendances.

Au début du XVI^e siècle, les fils de Raymond se partagèrent les nombreux domaines que la famille de Folmont avait en Bas-Quercy et le domaine de Ferrières resta à Mathurin de Raymond dont les descendants devaient jouir pendant un siècle.

Et c'est au XVII^e siècle que Ferrières fut vendu à Sylvestre Dubreilh, maréchal de camp, gouverneur du Roussillon et marquis par-dessus le marché. Sa fille unique, épousa en 1709 — ce terrible hiver où l'on n'était pas trop de deux sous la couverture — un des plus grands seigneurs de l'Agenais, le marquis de Timbrune-Valence. La marquise mourut à Agen, en 1765 et son fils, connu sous le nom de Comte de Valence, seigneur de Ferrières, se distingua dans les guerres de l'époque de Louis XV.

En 1763, il rentra tout glorieux et chargé d'honneurs de ses campagnes avec le titre de maréchal de camp. Accrochant sa vaillante épée à sa panoplie, il n'aspirait plus qu'à finir ses jours dans ce vaste horizon de Ferrières où plane une profonde paix à peine interrompue par les clairs angelus d'alentour, le gazouillis des oiseaux et le crissement des chars rentrant du travail.

Il employa d'ailleurs sa retraite à reconstruire le château et certains architectes ont voulu voir dans la conception originale une reproduction du Petit Trianon de Versailles. Cela ne paraît pas d'ailleurs dépourvu de vraisemblance.

On accède à Ferrières par une vaste et imposante allée sur laquelle se penchent de séculaires ombrages et, dans le fond, se détache la façade nord du château flanquée de deux tours hirsutes, vestiges pensifs de siècles bien antérieurs et se retrouvant en parents pauvres au milieu de constructions plus modernes.

Une grande esplanade, une grille et un fossé à franchir sur un pont qui nous conduit à l'entrée principale entre les pavillons d'angles qui projettent leurs ailes. On a déjà sur le seuil l'impression qu'ici on a dû renverser pas mal de vieux murs, panser les plaies des vieilles pierres pour réédifier des vestiges.

L'histoire nous apprend, en effet, que le Comte de Valence en vit en ces lieux « de vertes et de pas mûres » de la part de ses vassaux à l'aube révolutionnaire. L'importante reconstruction qu'il avait commencée en 1775 était loin d'être achevée en 1789. Il paraît que le nouveau château était à peine recouvert de la toiture plate qui existe encore et que l'intérieur était très peu aménagé.

S'il faut en croire le Vicomte de Saint-Aulaire, dans son histoire romancée sur Grézels, le château de Ferrières aurait été brûlé par les paysans voulant se venger du Comte de Valence qui aurait eu sur la conscience la mort de quelque brave braconnier et un caractère autoritaire dont les « culs terreux » s'accoutumaient fort mal...

C'est sans doute pour cela que lorsqu'en 1794, les agents du district vinrent au nom du Directoire départemental faire l'inventaire du château, ils y trouvèrent un chaos sans pareil. Tout avait été saccagé et bouleversé. Ferrières se lamentait à l'abandon. On procéda à la vente de ce bien national car le Comte de Valence était mort à Toulouse en 1795 et son fils, ancien général de l'armée de Dumouriez avait émigré.

Mais le château ne trouva pas acquéreur pour la raison sans doute qu'il n'était plus qu'une ruine. Le Comte put en reprendre possession en rentrant d'exil en 1802. Mais plus de marquis, plus de seigneurs. Ferrières fut abandonné à des fermiers chargés de faire valoir ce qui restait du domaine.

En 1834, les filles du Général de Valence vendirent le château à la famille Monmayou qui, depuis ce temps-là, s'est attachée à rendre à ce site sa tragique grandeur muée en une apaisante douceur de vivre.

Eprise de restauration, Mme Monmayou, avec un rare bonheur, reprit le plan du Comte de Valence et releva les ruines.

N'est-ce pas que la façade méridionale a grand air avec ses larges baies sur une vaste terrasse enveloppée de pavillons d'angles ? La simplicité des encadrements en belle pierre du pays, la corniche qui court sur le toit, tout cela révèle de la solidité, du confort.

Sans compter la distinction de l'intérieur avec ses belles salles aux boiseries Louis XV, ses larges plafonds à caissons, ses imposantes cheminées finement sculptées d'attributs virgiliens ou cynégétiques, les belles colonnes grecques du vestibule et un mobilier assorti, tout fait presager la pieuse intention d'une fidèle reconstitution historique.

A tel point que l'on sort du château de Ferrières vivement impressionné d'avoir vécu une heure inoubliable parmi de tels souvenirs.

Et parmi ces souvenirs, il y en a un autre qui m'obsède car c'est ici que l'imagination de Gustave Guichés plaça la visite de Cécile Prudhomme chez son amie de pension Germaine Mazurier. Si l'intrigue romanesque n'est qu'une simple affabulation, le cadavre reste et on a plaisir à en relire la fresque peinte par le Maître.

Je ne puis évoquer à mon tour Ferrières sans penser à cette visite que j'y fis au printemps, au moment où soufflait ce vent « de la pousse » qui fait jaillir les sèves noriciennes. Une journée de vent follet léger et doux au visage, et qui malgré tout conserve quelque chose de réche et de cru, en balayant ces tables calcaires du plateau de Sérignac.

Mon extase se prolongeait sur cette terrasse ensoléillée qu'inonde une mer de lumière avec des mamelons lointains aussi fluides que le ciel, dans un coucher de soleil qui caresse les belles ondulations, les lignes fines, si gracieuses et si pures de ce plateau du Bas-Quercy.

(A suivre). Ernest LAFON.

Note. — Nous arrivons à peu près à la moitié de notre circuit et nous nous permettons de rappeler le titre de nos précédents articles :

1. Du Pont Valentré à Donelle. — 2. De Donelle à Luzach. — 3. De l'Impérial à Notre-Dame-de-l'Île. — 4. De Luzach à Albas. — 5. La vieille bourgade d'Albas. — 6. La plaine de l'Anglais-Juillac. — 7. Le château de Coussac et ses châteaux. — 8. Les ruines de Belaye. — 9. Lagardelle, mon village. — 10. Grézels et son château. — 11. Les Tours de Floressas. — 12. Sur le plateau de Sérignac.

Après le château de Ferrières, nous allons continuer par Sérignac, la plaine d'Issudol, le château de Bars, Vire, Touzac et Fumel. Nous continuerons par Bonaguil et nous reviendrons à Cahors par Montcabrier, Duravel, Puy-l'Évêque, Prayssac, Casteltranc, Caix, les châteaux de l'Angle de La Grézette et de Mercuès, pour rentrer triomphalement à Cahors par la Barbacane.

Rappelons que l'on peut souscrire d'ores et déjà en adressant un chèque postal de 10 francs pour recevoir le volume franco. L'adresse : Ernest Lafon, Directeur d'École honoraire à Albas, chèque postal 272.99 Toulouse.

Le tirage sera restreint aux demandes des libraires et des souscripteurs, à moins que l'intervention des subventions encouragées, pour développer le tourisme dans notre basse vallée du Lot, dont les charmes sont bien mal connus. En souscrivant, on nous aide à les faire connaître.

Chronique du Lot

LES ÉLECTIONS CANTONALES CONSEIL GENERAL

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

C'est le 10 octobre prochain qu'il sera procédé au premier tour de scrutin pour l'élection des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement renouvelables.

A l'heure présente, presque toutes les candidatures sont posées et l'on peut sans risquer beaucoup de rectifications, faire un exposé à peu près complet de la situation dans chaque canton.

Voici d'abord ceux où l'on doit être des conseillers généraux.

Canton de Cahors-Sud

Ce canton ne figurait pas dans la série sortante et le titulaire, qui est M. Gayet père, n'était soumis à renouvellement qu'en 1940.

Pour des raisons de santé, celui-ci renonce au mandat qu'il exerçait depuis de nombreuses années et il a donné sa démission.

M. le docteur Calvet, premier adjoint au maire de Cahors et qui représente ce même canton au conseil d'arrondissement, a posé sa candidature au siège de conseiller général laissé vacant par la démission de M. Urbain Gayet.

La bonté toujours agissante du docteur Calvet, et son dévouement jamais lassé lui ont justifié l'acquiescement de ses concitoyens à sa telle popularité que le résultat du scrutin ne fait de doute pour personne.

On assure qu'il aura pour concurrent M. Lafage, communiste. Cette opposition ne fera que mettre en relief le succès triomphal de M. le docteur Calvet.

Canton de Castelnaud-Montrair

M. Louis Lacaze, avocat à Cahors et maire de Saint-Paul-Labouffie, conseiller sortant, se représente comme radical-socialiste. Il est, depuis de longues années, chargé des affaires du canton à l'Assemblée départementale. On ne lui connaît pas encore de concurrent déclaré. De toutes façons sa réélection est assurée.

Canton de Catus

Tout la situation est tout à fait différente. M. Solmiac, notaire, maire des Junies, radical-socialiste, est conseiller sortant... Il se représente, après s'être affirmé, depuis deux ans, partisan résolu du Front populaire. Telle est bien la signification de sa candidature puisque, croyons-nous, les socialistes et les communistes ont décidé de ne pas lui opposer de concurrent.

Mais elle en aura un dans la personne de M. le docteur Jean Soulié, médecin-vétérinaire, maire de Catus et conseiller d'arrondissement. M. Jean Soulié se présente comme radical-socialiste, anticommuniste. Il y a trois ans, il fut élu conseiller d'arrondissement avec une forte majorité.

Les moins qu'on puisse dire aujourd'hui est que M. Solmiac, malgré les sympathies personnelles, dont il peut jouir, aura affaire à forte partie.

Canton de Lauzès

Dans le canton de Lauzès, l'élection ne sera qu'une formalité. M. le docteur Jardel le représente depuis longtemps avec un souci du bien public et un dévouement qui lui valent l'unanimité de confiance et de vaine toute tentative de compétition. A la candidature radicale de M. le docteur Jardel, aucun concurrent ne s'est encore déclaré.

Canton de Limogne

Ce ne sont pas seulement des électeurs que M. le docteur Rogier compte dans ce canton ; ce sont aussi des amis. La confiance que s'y est acquise le conseiller général, se double de la grande estime et de l'unanimité sympathique qu'inspirent l'homme et le médecin. Sa candidature répond si bien aux vœux de tous qu'elle ne rencontrera probablement aucune opposition.

Canton de Luzech

Encore une élection qui sera sans histoire, ou, si l'on veut, dont l'histoire peut être écrite d'avance. On ne saurait dire que la question ne sera pas posée, mais on peut dire que dans l'esprit des électeurs la réponse est déjà faite. M. le docteur Jean Rougier, vice-président du Conseil Général, candidat sortant, se représente et sera réélu sans aucun concurrent. Aucun citoyen.

Aucun citoyen ne pourrait songer à les priver d'un représentant qui les a toujours défendus avec autant de distinction et d'activité que de succès !

Canton de Montcuq

M. le docteur Jean Peindarie a succédé à son père comme conseiller général de ce canton. Il a rempli ce mandat de manière à justifier la confiance qui lui avait été témoignée et son renouvellement qu'il réclame en se représentant. Politiquement, il se réclame du parti radical ; pratiquement il peut se réclamer justement du soin qu'il a toujours mis à bien servir les intérêts cantonaux et aussi des très utiles résultats qu'il a toujours obtenus.

Bien que cette information ne soit pas officiellement confirmée, on assure que M. le docteur Peindarie aura un concurrent dans la personne de M. Henri Autefage, avocat, maire de Lascabanes, qui se présenterait comme républicain de gauche.

Nous croyons que M. le docteur Peindarie en triomphera aisément.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Saint-Céré

Il n'est offensant pour personne de constater que l'élection de M. de Monzie est quelque chose comme le sommet de ces élections cantonales. Cela tient à sa personnalité dont nul ne conteste l'éclatante supériorité.

On s'y était un peu accoutumé dans la fréquentation familière de l'éminent président du Conseil Général. Mais on peut

dire qu'elle a été soudainement remise en plein relief par l'accident qui l'a tout-coup immobilisé. Cette absence forcée de plusieurs mois a rendu sensible à tous la grandeur de la place qu'il tient. Et il y a eu autour de lui comme un reflux des amitiés.

Plus encore que les autres, ses électeurs du canton de Saint-Céré ont éprouvé ce sentiment et M. de Monzie peut compter qu'ils le manifesteront avec éclat le 10 octobre prochain. Sa réélection est assurée mieux même qu'elle ne l'eût été s'il avait pu mener personnellement campagne.

On aurait voulu qu'elle se fut faite sans concurrent et ce sentiment était si fort qu'il a fait hésiter le parti communiste. Son premier mouvement fut de ne pas présenter de candidat. Mais comme ce premier mouvement est le bon, le parti communiste ne l'a pas suivi.

Et l'on assure que M. Cassagnade est décidé à y représenter la faucille et le marteau. Seulement, cette fois, il ne faudra pas renouveler le stratagème des élections législatives de 1936 où le même Cassagnade s'est bien gardé de s'avouer communiste et de se réclamer de Moscou. Il était question de tout dans ses réunions et dans ses circulaires, de tout excepté de communisme.

Maintenant les électeurs savent de quoi il retourne et à qui ils ont affaire.

Nous ne disons pas qu'ils auront à choisir entre M. Cassagnade et M. de Monzie. Leur choix est fait. Mais nous disons que si éclatante que doive être la victoire d'un grand talent sur une grande médiocrité, ce succès personnel doit être en même temps un succès politique.

Pour ce résultat qui démontrera l'extrême faiblesse du communisme dans nos campagnes, nous devons presque remercier M. Cassagnade de s'être présenté.

Canton de Cajarc

Nous avons publié la lettre par laquelle M. le docteur Alibert, conseiller sortant, radical-socialiste, annonce aux électeurs que, définitivement éloigné du canton, il renonce à le représenter au Conseil Général.

C'est un siège à prendre. Au moment où nous écrivons, il reste encore quelques incertitudes sur les candidatures possibles.

On parle de M. Cazeau, conseiller municipal, qui se présenterait comme radical-socialiste. On parle aussi de M. Mirabel, conseiller d'arrondissement de la même nuance politique, ainsi que de M. Andrieu, maire de Cajarc.

Il y aura un candidat socialiste S.F.I.O. qui sera M. E. Beaulieu, et dit-on, un candidat communiste, M. Rigal, ancien cheminot, de Montrubon.

Enfin, on annonce comme certaine la candidature de M. Delmas, ancien député.

Dans ces conditions, toute prévision raisonnable sur le résultat final est impossible.

Canton de Lacapelle-Marival

Le siège est occupé avec honneur et depuis très longtemps par M. Laparra, notaire à Cardailac, radical-socialiste, irréprochable représentant du canton et républicain fidèle, aux convictions de toute sa vie.

M. Laparra se représente entouré de l'estime amicale que lui vaut un dévouement sans lassitude et une carrière sans défaillance.

Sa réélection se passera dans les mêmes conditions qu'il y a six ans où il battit, et de loin, M. Floyrac, candidat collectiviste-révolutionnaire.

Cette fois encore, M. Floyrac sera candidat. Nous n'avons aucun mérite à prédire la réélection de M. Laparra.

Canton de Bretenoux

Dans ce canton aussi il est à prévoir que l'élection confirmera la position du conseiller sortant.

C'est M. Bastil, maire de Saint-Céré, vétérinaire. Personnalité connue de tous et particulièrement estimée des cultivateurs dont nul mieux que lui ne sait les besoins et dont nul n'est mieux préparé à défendre les intérêts. On sait avec quelle ardeur il s'y emploie au Conseil Général où ses collègues attachent beaucoup de prix à ses conseils et observations.

Un candidat socialiste S.F.I.O., M. Bonafoux, se présentera contre lui et un candidat communiste, lequel serait M. Ganod, de Mars.

Comme en 1931, M. Bastil l'emportera aisément sur les représentants de ces partis de surenchère, de violence et de démagogie.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon

M. le docteur Fontanille, conseiller sortant, sénateur, maire de Saint-Projet, radical-socialiste, a décidé, en raison de son âge, de ne pas se représenter.

Les maires et adjoints républicains du canton se sont réunis sous la présidence de M. Malvy pour désigner à sa place un candidat radical-socialiste. M. Edouard Dauliac, conseiller d'arrondissement, ancien maire de Gourdon, a été choisi à l'unanimité.

Celui-ci a donc accepté de poser sa candidature que tous les élus cantonaux se sont engagés à soutenir.

On disait qu'il aurait pour concurrent M. le docteur Martin-Bihour qui se présenterait comme socialiste-indépendant après avoir démissionné du parti S.F.I.O. Le journal départemental de ce parti annonce la candidature de M. A. Delchic qui représentera donc le collectivisme et la révolution.

La cause républicaine et démocratique l'emportera dès le premier tour sur le nom de M. Dauliac.

Canton de Labastide-Murat

Le conseiller sortant est M. Charles Malvy, avocat, maire de Cazillac, radical-socialiste. Il sollicite le renouvellement de son mandat que la confiance justifiée des électeurs lui maintiendra certainement.

Il aura pour concurrent M. A. Bourgade, socialiste S.F.I.O. On annonce également la candidature de M. le docteur Faure qui se présenterait comme républicain de gauche.

Canton de Martel

Depuis des années, le mandat de conseiller général est aux mains de M. J.-L. Malvy, député, ancien ministre, maire de Souillac, qui en demande le renouvel-

lement et se représente aux électeurs tel qu'il a toujours été, comme radical-socialiste.

Le parti socialiste S.F.I.O. qui s'acharne contre la personnalité de M. J.-L. Malvy lui oppose la candidature de M. Pierre Bourthoumieux, laquelle prend ainsi un caractère révolutionnaire très accentué.

Ainsi la question sera posée dans ce canton entre la démocratie et la démagogie, entre la République et la Révolution.

Sur ce terrain politique le choix des populations rurales n'est pas douteux. Elles veulent le progrès ; elle détestent le désordre.

Sur le terrain des intérêts régionaux, qui ont bien leur importance, les citoyens savent que le canton est défendu par M. Malvy avec une autorité et une influence auxquelles la candidature révolutionnaire ne peut pas prétendre. Et ces intérêts, si importants, ils ne sont tout de même pas disposés à les sacrifier pour être agréables à des haines de partis.

Pour toutes ces raisons, rapidement résumées, et reconnaissantes des services rendus, les électeurs du canton voteront pour J.-L. Malvy lui confiant ainsi la charge d'un mandat qu'il a parfaitement rempli.

Canton de Payrac

C'est M. le docteur Constant, maire de Payrac, radical-socialiste, qui représente ce canton. Il le fait avec une distinction et un dévouement qui ne sont contestés par personne. La valeur de M. Constant, la haute conscience avec laquelle il ne cesse d'accomplir ses devoirs de représentant et son rôle de docteur sont reconnues de tous.

Il s'est attaché de tous temps à défendre les intérêts du canton de manière telle que tous les républicains et tous les bons citoyens ne peuvent souhaiter d'avoir un représentant plus actif et plus dévoué. Ils se rallieront tous autour de sa candidature et lui renouveleront une confiance dont personne n'est plus digne que lui.

Les révolutionnaires ont résolu de lui opposer un concurrent dans la personne de M. A. Fabre, adjoint au maire de Cahors, lequel appartient, croyons-nous, au parti communiste.

Jamais il n'a été plus vrai de dire que le résultat est connu d'avance. La victoire de M. le docteur Constant est certaine, à une belle majorité. Et ce sera justice !

Canton de Saint-Germain-du-Bel-Air

L'excellent et dévoué conseiller général du canton est M. Cocula, maire de St-Germain-du-Bel-Air. Il se représente en se réclamant du parti radical-socialiste, auquel il a toujours appartenu et après un long exercice de son mandat qui a rempli sans défaillance.

L'attachement de M. Cocula au canton et le dévouement avec lequel il a défendu ses intérêts lui constituent des titres personnels qui mettent sa candidature hors de contestation.

On parle pourtant d'un compétiteur possible, mais dont l'intention, croyons-nous, ne s'est pas encore publiquement affirmée.

Il serait sage de s'en tenir à cette vérité. Le long exercice de son mandat en M. Cocula un représentant sans reproche et il n'a aucune raison d'en changer.

Légion d'honneur

M. Bernard, brigadier des Eaux et Forêts à Cahors, est nommé, au titre militaire (réserve) chevalier de la Légion d'honneur. Nos félicitations.

Service de santé

MM. Bancarel, Coldefy, Lagorce, de Maulde, Irut, Bertrand, Constant, Gleyze, médecins auxiliaires de la 17^e section d'infirmiers militaires, sont nommés médecins-sous-lieutenants et affectés à la 17^e région.

M. Enjalbert, pharmacien auxiliaire de la 17^e section d'infirmiers militaires, est affecté à la 17^e région.

Manufactures de l'Etat

M. Félix, directeur de la culture et des Magasins de tabac à Cahors, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} octobre 1937. Et est nommé directeur honoraire de la culture et des Magasins de tabac.

Nous adressons à M. Félix, qui ne compte que des sympathies dans notre ville, nos vœux de bonne et longue retraite.

P.T.T.

Notre excellent compatriote, M. Dugès, chef de bureau breveté de la Direction de l'Exploitation postale, est nommé directeur régional des P.T.T. à Toulouse.

Nous adressons à M. Dugès, qui est bien vives félicitations.

Mutation

M. Bourthoumieux, secrétaire de l'Inspection académique du Lot, est nommé, en la même qualité à Châteauroux.

M. Bourthoumieux, qui occupait ces fonctions à Cahors depuis 1920, comptait des sympathies parmi le personnel enseignant et parmi ceux qui étaient en rapport avec les services de l'Inspection académique. Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 29, JEUDI 30 SEPTEMBRE
SAMEDI 2, DIMANCHE 3 OCTOBRE
(à 21 heures)

DIMANCHE (matinée)

Un grand film comique

BACH

DANS

J'arrose mes galons

Comédie militaire

Le meilleur film de Bach

UNION DÉPARTEMENTALE DES COLLECTIVITÉS ÉLECTRIFIÉES

Le samedi 18 septembre 1937, à 10 heures s'est tenue, à l'Hôtel de Ville de Cahors, l'Assemblée de l'Union départementale des Collectivités électricifiées.

M. le Préfet avait bien voulu honorer de sa présence cette réunion qui s'est tenue sous la Présidence de M. Louis Lacaze, Conseiller général, et à laquelle assistaient notamment :

M. Garrigou, sénateur ; M. Orliac, Président de la Commission départementale ; M. Bernard Lacaze, Président du Comité Technique de l'Union ; MM. Besombes et Gratacap, représentant le Syndicat de Figeac ; M. Niederlander, représentant le Syndicat du nord du Lot ; M. Doumer, représentant le Syndicat du sud du Lot ; MM. les Docteurs Soulié et Cambornac, représentant le Syndicat de Catus ; M. Maurel, représentant le Syndicat de Cahors-Est ; M. le docteur Coudere, représentant le Syndicat de Limogne ; M. Gaignes, représentant le Syndicat de Saint-Matré ; le Général Dufour, représentant le Syndicat de Cahors-Sud ; M. Fraysse, représentant la Ville de Cahors.

S'étaient excusés : MM. de Monzie, Président du Conseil général ; Loubet, sénateur et René Besse, député.

La Fédération nationale des Collectivités électricifiées devait être représentée par son Vice-Président, M. Fully, député des Landes. Retenu dans son département par la campagne électorale, celui-ci s'est trouvé dans l'obligation de s'excuser au dernier moment ; il a été remplacé par M. Lescuyer, ingénieur, secrétaire du Groupe de l'Électricité à la Chambre des Députés.

En ouvrant la séance, M. Lacaze remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu marquer par sa présence tout l'intérêt qu'il apporte à l'Union départementale et expose qu'il a convoqué les Collectivités du département à cette réunion, sur l'initiative de la Fédération nationale qui engage vivement les Unions départementales adhérentes à se transformer en Syndicats, afin d'acquiescer une existence officielle et de pouvoir organiser le contrôle communal.

Il passe ensuite la parole à M. Lescuyer.

Ce dernier rappelle d'abord, en quelques mots l'œuvre si intéressante accomplie par la Fédération nationale qui a réussi à obtenir des Pouvoirs publics de nombreuses mesures offrant le plus grand intérêt pour les usagers :

— les décrets-lois de juillet 1935 qui ont apporté aux consommateurs ruraux une diminution très importante dans le prix de l'énergie électrique,

— le vote par le Parlement de l'article 108 de la dernière loi des finances, créant le fonds d'amortissement qui prendra en charge, à partir du 1^{er} juillet 1937, environ 70 0/0 des annuités d'intérêts et d'amortissement des emprunts contractés par les Syndicats et les communes pour leur électrification,

— l'approbation par le Conseil d'Etat et par le Ministère des Travaux Publics, de la création des Syndicats départementaux destinés à organiser le contrôle communal.

S'étendant particulièrement sur cette dernière question, il expose que ce Syndicat départemental ne s'immiscera en rien dans la gestion des communes et des syndicats adhérents et aura seulement pour but de coordonner et de faciliter leur action, d'établir une liaison étroite avec la Fédération nationale et de donner en toute circonstance son appui aux collectivités et aux usagers.

Il insiste particulièrement sur le fait que l'organisation des services de ce syndicat ne coûtera rien aux communes, car le Syndicat départemental — et lui seul — est autorisé à percevoir les frais de contrôle communal, actuellement versés par les concessionnaires à l'Etat, et couvrira ainsi tous ses frais de fonctionnement.

Il termine en faisant appel aux Collectivités électricifiées du département du Lot pour suivre le mouvement des autres départements et consolider ainsi leur appui à la Fédération nationale, désireuse de continuer à agir dans l'intérêt des consommateurs.

L'exposé clair et précis de M. Lescuyer est vivement applaudi par l'assistance et M. le Président le remercie de ses explications.

Après une courte discussion, l'Union départementale adopte, à l'unanimité, le principe de sa transformation en Syndicat départemental et donne mission à son bureau de faire parvenir à toutes les Collectivités électricifiées du Département les pièces nécessaires pour régulariser l'opération.

Avant de lever la séance, M. le Président fait adopter, par l'Assemblée, une motion présentée par le Syndicat du sud du Lot, réclamant pour ce dernier l'octroi de principe de la subvention destinée à l'électrification de ses écarts et protestant contre le retard apporté dans l'octroi de cette subvention.

Conservation des hypothèques

Notre excellent compatriote, M. Vincent Dilhae, conservateur des Hypothèques à St-Nazaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à M. Vincent Dilhae, ancien élève du lycée Gambetta, ancien conservateur des hypothèques à Cahors qui vient de se retirer à St-Géry, nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

CAHORS

L'illumination du Pont Valentré

Un vrai spectacle d'art, par surcroît gratuit, fut offert mardi dernier aux Cadurciens au Pont Valentré, par le « Tour de France lumière », qui continue par toute la France, de clochers à clochers, son cycle de démonstrations en mettant en valeur et dans leurs moindres détails, les trésors d'art architecturaux édifiés de toute époque par nos aïeux, jusque dans les moindres provinces de notre pays.

A vrai dire le Pont Valentré ne fut pas « illuminé ». Il fut simplement et tout simplement « éclairé » sans aucun artifice autre que des faisceaux de lumière convergents et sans recourir à un procédé cher aux Musées-Halls de feux chaotiques aux tons changeants de couleurs multiples, que d'anciens certainement attendaient !

De la lumière... de la lumière tout court, projetée à profusion, crue et accrue, plaquée sur l'imposant édifice qu'est le Pont Valentré, se profilant en net, tout blanc et aérien, malgré sa masse, dans la pureté de ses lignes en une épure nette et harmonieuse par la simplicité de ses lignes aux traits précis, dessinant ces tours altières, son tablier, les arêtes fines de ses avant-becs et l'élegant mouvement de ses arches en tiers-point, d'où vient l'art brisé, ce chef-d'œuvre de l'art ogival issu de l'époque médiévale.

Tel quel et sans autre élément que la lumière, procédant d'un éclairage intense, le spectacle, en vrai spectacle, se suffisait.

A la faveur du recul, avec l'édifice se reflétant tout entier, en son unique blancheur, dans les eaux moirées du Lot, où il trouvait une réplique à peine altérée, l'ensemble constituait une vision saisissante, nette et inoubliable de majestueuse grandeur.

Ce fut, à proprement parler, le triomphe de la lumière, malgré la concurrence d'un beau clair de lune qui dorait de ses reflets la croupe des monts entourant Cahors.

Un vague pick-up, heureusement discret, déversa bien une quelconque de ces vulgarités, qui nous sont si souvent prodiguées au cœur de notre ville à propos de n'importe quoi.

Heureusement, par discrétion sans doute, il ne troubla pas par trop, quelques instants saisissants d'art et de beauté.

Qu'il nous soit permis de déplorer par contre — ceci n'est pas le fait d'une simple contradiction — qu'à la majesté de tels spectacles, il ne soit pas ajouté, pour les compléter avec bonheur, une audition radiodiffusée, toutefois sans trop d'ampleur, d'une œuvre musicale évocatrice et émouvante, à un tel moment. Vingt minutes d'harmonie par l'audition d'un chef-d'œuvre planant dans les airs du haut du Pech d'Angély ; et le tout faisant un tout : la lumière et les sons.

Qu'auriez-vous dit, Cadurciens, si vous aviez entendus la « Marche des Barbares », au rythme lourd et pesant de la dernière œuvre « Alexandre le Grand », de notre grand Philippe Gaubert, qu'il fait jouer en ce moment à l'Opéra ?

Dans ce décor médiéval révélé malgré la nuit en plein éclat par la féé électrique, n'auriez-vous pas évoqué aux accents d'une telle page débordante de force et jaillie tout d'un jet en puissance d'une belle inspiration, n'auriez-vous pas évoqué la horde des frustes guerriers martelant le sol du Pont Valentré de leurs pas pesants de barbares en quête d'éternels combats.

Une belle chose à ajouter conjointement au « Tour de France de la Lumière », peut-être pour faire découvrir la vraie musique au grand public, y ajouter le Four de France musical par l'audition de seules œuvres sélectionnées faisant partie du patrimoine de la vraie musique profonde émouvante et humaine.

Jean BOUZERAND.

Notariat

M. Gayraud est nommé notaire à Gourdon, en remplacement de M. Broussouze.

Le Garage Artigalès, Correspondant officiel de la Cie P.-O.-Midi, ouvre, à dater du 1^{er} octobre prochain, un service de groupages et transports rapides par chemin de fer sur les parcours Paris-Cahors-Paris.

Cette organisation complétée, tant à PARIS qu'à CAHORS, par un service de ramassage et de livraison à domicile par camion, présente, au double point de vue de la célérité et des tarifs, d'appréciables avantages sur lesquels tous renseignements seront donnés au Garage Artigalès, 111, Boulevard Gambetta, Cahors.

Don au parc Albert-Tassart

M. Noël Bénazet, l'estimé concierge de la Préfecture, vient de faire don à la ville de deux paonnes et d'un paon pour être placés au parc Albert-Tassart.

M. Bénazet, qui a élevé lui-même ces trois volatiles, mérite de vifs remerciements pour ce don généreux qu'il vient de faire à la ville.

EDEN

JEUDI et SAMEDI (en soirée)
DIMANCHE (matinée et soirée)

Deux grands films

A minuit le 7

d'après le roman « L'Épouvante » de Maurice LEVEL

AVEC

Jeanne FUSIER-GIR, Marthe MUSSINE, Colette BROID, Raymond CORDY, André BERLEY, Jacques GRÉVILLE, Maurice LAGRENÉE.

Broadway Melody

film de music-hall

avec la célèbre vedette

Robert TAYLOR

NOTA. — A partir de cette semaine les séances en soirée commenceront à 20 heures 45.

MEETING NAUTIQUE ET AÉRIEN

Dimanche, à l'Aviron, un public assez nombreux s'était rendu pour assister au meeting nautique et aérien qui était organisé.

Les assistants furent, certainement, intéressés par les diverses courses ; les skieurs nautiques et aquaplanistes, ainsi que par la chasse sans fusil, en plein ciel, d'un hippopotame, d'un cheval, d'un chameau en baudruche, que le pilote Dubosc creva avec son avion.

Voici les résultats des trois courses nautiques :

La première course comportait 10 tours d'un circuit de 600 mètres, environ 6 kilomètres.

1^{er} Denis Margariti, de Paris ; 2^e Daynes, de Montauban ; 3^e Guy Marguerite, de Paris ; 4^e Carles, de Montauban.

Après cette course eut lieu l'exhibition de ski nautique par Lugu, de Montauban, tiré par Daynes.

A 16 heures, apparut le Luciole, de Dubosc, de l'Aéro-Club du Quercy. Un chameau en baudruche est lancé dans l'air ; Dubosc fonce dessus et le crève. Le même sort est réservé à un hippopotame, à un cheval.

Après cet intermède, on assiste avec intérêt à une exhibition d'aquaplane par Rouleau, de Montauban, tiré par Daynes ; puis Lugu fait une démonstration très réussie de la planche américaine.

A 16 h. 30, course de vitesse entre Denis Margariti sur hors-bord et Dubosc, en avion.

Le parcours est de 1.800 mètres. M. Dubosc est vainqueur.

Cours complémentaire

Les locaux du Cours Complémentaire étant occupés par les candidates au Brevet élémentaire, les cours ne recommenceront que le mardi 5 octobre, à 8 heures du matin.

La Directrice du lycée de jeunes filles se tient à la disposition des familles pour les inscriptions des nouvelles élèves au Cours Complémentaire.

Brevet élémentaire

En vue de l'examen du Brevet élémentaire et du Brevet d'Enseignement primaire supérieur les classes de l'école de garçons du Boulevard Gambetta (M. Bosc), commenceront le lundi 4 octobre.

Les examens du Brevet élémentaire et du Brevet d'enseignement supérieur auront lieu vendredi 1^{er} octobre.

Entre locataires

Mme Felzines et Mme Ruffa, habitant, rue du Château-du-Roi, 15, eurent une discussion qui s'envenima, au point que Mme Ruffa et sa mère se jetèrent sur Mme Felzines et la frappèrent à la tête avec une galoche.

M. Felzines apercevant M. Ruffa qui se trouvait sur le palier, l'invita à intervenir pour mettre fin à cette scène, mais les deux hommes se prirent de querelle, se saisirent à bras le corps et tombèrent.

Les femmes alors, appelèrent au secours les voisins qui arrivèrent et mirent fin à cette scène.

Plainte a été portée par MM. Felzines et Ruffa au Commissariat de police. Une enquête a été ouverte.

Chute de bicyclette

M. René Bouliquin, soldat en permission à Vairieu (Lot), a fait une chute de bicyclette dans les environs de Laplane (commune de Vairieu) et a été gravement blessé à un genou.

Malheureusement, cette blessure remit à vif une plaie incomplètement guérie, consécutive à une opération subie à l'hôpital militaire de Toulouse. Il a été transporté à l'hôpital.

Collision entre une auto et un cycliste
Sur la route de St-Vincent-Rive-d'Olt à Sauzet, au bas de la côte des Roques, une auto conduite par M. Froment, cultivateur à Albas, a heurté un cycliste, M. Armand Bonnet, instituteur à Paris, originaire de Sauzet.

M. Bonnet a été blessé à la tête. Transporté chez M. le docteur Vidal, de Luzech, des soins lui furent donnés, mais, peu après, vu la gravité de son état, il a été dirigé sur l'hôpital de Cahors.

L'automobiliste, M. Froment a été également blessé, mais légèrement.

Il n'y avait pas vol !

M. Pesteil, propriétaire à Bannes, avait porté plainte pour vol de 132 fagots.

Mais l'enquête de la gendarmerie a révélé qu'il s'agissait d'une simple erreur. Une personne ayant acheté des fagots se trompa de tas en prenant livraison, M. Pesteil a retiré aussitôt sa plainte.

Condamnation d'un cambrioleur
Devant le tribunal correctionnel a comparu mercredi, le nommé Emile Dangles, 29 ans, déjà titulaire de 3 condamnations, poursuivi pour cambriolages commis dans l'Aveyron et dans le Lot.

Le 16 août, Dangles pénétra, par escalade, chez les époux Fenouil, à Bédour (Lot), fouilla les meubles et emporta une somme de 200 fr. Le 17, il pénétra, après avoir cassé les carreaux de la fenêtre, dans une maison inhabitée, à la Vayssière, près Figeac.

Le 18, il cambriola l'immeuble de M. Barthélémy, entrepreneur de transports à Lantillac (Lot) et emporta une somme de 6.000 fr.

Il fut arrêté à Aurillac pour des vols commis dans l'Aveyron. Le tribunal correctionnel d'Aurillac a condamné Dangles à deux ans de prison.

Madame BARDY-LAMBERT, Professeur de musique, 1^{er} Prix du Conservatoire, Piano et Solfège, informe les parents d'élèves qu'elle recevra et reprendra ses cours à partir du 1^{er} octobre, 10, rue du Maréchal-Foch, Cahors.

Arrondissement de Cahors

Montgesty

Nos visiteurs. — Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous Mme et M. Sorillon, contrôleur des Contributions Directes à Angoulême, belle-sœur et beau-frère de M. Jules Delfort, secrétaire de mairie, Mme Sorillon est la sœur de Mme Jules Delfort.

Lalbenque

Simple police. — Dans sa dernière audience, le Tribunal de simple police, a prononcé douze condamnations à un franc d'amende : huit pour infractions au Code de la route et quatre pour défaut de carte d'identité d'étrangers.

Duravel

Conseil Municipal. — Séance du 19 septembre. Présents : MM. Rey, Cax, Piedloup, Serres, Filhol Emile, Filhol Gérard, Rigal, Combarel, Dasquies, Labroue, Bataille. Excusé : Géliot.

Sur la proposition du Président, le Conseil décide de s'associer à l'initiative du Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Redon pour demander au Conseil général du Lot, le classement du chemin vicinal reliant Duravel à Saint-Martin-le-Redon et à Bonaguil, comme route touristique. Une délibération est prise en ce sens.

A la suite d'une plainte émanant de M. Calassou, propriétaire à Girard, au sujet de l'inondation annuelle de sa propriété le long du cours inférieur de la Brusque, par suite du défaut de curage dudit fossé par les propriétaires riverains situés en aval, le Conseil accorde un délai d'un mois, à dater du 1^{er} octobre, aux dits propriétaires pour opérer le curage indispensable à l'écoulement des eaux et dégage la responsabilité de la commune vis-à-vis de M. Calassou au cas où ce travail ne serait pas effectué.

M. le Maire informe le Conseil que la construction du chemin vicinal de Tréfat à la charge du service des Ponts et Chaussées sera commencée en octobre prochain pour être terminée avant la fin de l'année courante.

M. l'Ingénieur subdivisionnaire fait connaître que la fourniture de matériaux prévue pour le rechargement des chemins vicinaux ordinaires à l'exercice 1937 s'éleva à 582 mètres cubes de pierre et permettra d'achever le bitumage des dits chemins.

Une demande de virement de fonds affectés aux secours aux indigents est adressée à M. le Préfet afin d'affecter la somme de 100 fr. au paiement du transport d'un indigent à l'hôpital de Cahors où il est décédé.

Le Conseil approuve ensuite le compte administratif pour l'exercice clos, vote le budget additionnel de 1937 qui s'élève à 77.618 fr. 57 en recettes et la même somme en dépenses. Il vote ensuite le budget primitif de 1938 qui prévoit la somme de 54.142 fr. 49 en recettes comme en dépenses.

Il décide que le produit de la taxe vicinale s'élevant à la somme de 21.933 fr. crédits très supérieurs aux besoins de l'administration, une somme de 7.000 fr., soit environ le tiers du produit de la dite taxe, sera prélevée sur ce total, conformément à la loi, pour être affecté à l'entretien des chemins ruraux reconnus et à la voie urbaine.

Grâce aux plus values et à l'excédent de recettes de l'exercice actuel, et malgré les dévaluations successives de la monnaie, le Conseil est heureux de constater que le nombre des centimes additionnels déjà abaissé l'an dernier de 111 à 91 demeure pour 1938 à 91 et vote les dits centimes.

M. le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir des assurances du Génie rural au sujet du projet d'adduction d'eau dans le bourg par la fontaine de la Barre avec double pompage dans le réservoir existant en temps d'étiage et pour le reste du temps dans le réservoir de captage construit récemment.

D'autre part, le projet d'aménagement d'eau à la gare pour l'avoir-abreuvoir est établi définitivement avec prise d'eau à la grande fontaine et va être incessamment présenté à M. le Minis-

tre de l'Agriculture à fin de subvention.

Puy-Evêque

Etat civil. — Naissances : de Tauriel Lili-Jacqueline-Alberline, chez M. Tauriel, ouvrier boulanger à la minoterie-boulangerie Delmas et de Lizouret René-Fanny-Marcelle, chez les gérants de la boulangerie-coopérative.

Décès : Rey Marie, veuve Lavergne, 61 ans, à Vignalon.

Mariage : Chaira Yvan, charron à Loupiac et Dupuy Marie-Jeanne, au Mayné.

Permis de chasse. — Il a été délivré 121 permis de chasse dont un permis général.

Vin. — Les déclarations des stocks restant en cave donnent 242 hl. pour 29 déclarants.

Vire

Palmarès agricole. — Sur la liste des récompenses accordées lors du dernier concours agricole de l'arrondissement de Cahors, organisé sous les auspices de l'Office agricole et de la Société d'Agriculture, nous relevons avec un vif plaisir les noms suivants de nos compatriotes, tous propriétaires à Vire.

Première catégorie. Propriétaires exploitants. Ensemble de l'exploitation : 1^{er} prix, objet d'art et 300 fr. : M. Baldès, à Trigodina ; 2^e prix : plaquette artistique et 250 fr. : M. Ernest Aymard, à La Chambre ; 5^e prix : Médaille de bronze et 175 fr. : M. Théophile Bousquet, à Blazac.

Ces récompenses ont été distribuées ces jours derniers à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

A ces agriculteurs émérites, nous adressons nos sincères félicitations. — D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collège de jeunes filles. — Mme la Directrice informe les familles que la rentrée des internes est fixée au dimanche soir 3 octobre et la rentrée des classes pour toutes les élèves au lundi matin 4 octobre.

L'examen d'entrée en sixième et les différents examens de passage auront lieu le vendredi 1^{er} octobre.

L'appel des candidates se fera à 7 h. 45.

La directrice se tient à la disposition des familles pour tous renseignements complémentaires tous les jours de 14 heures à 17 heures, sauf le jeudi et le dimanche.

Nous profitons de la circonstance pour rappeler que la nomination d'un professeur de seconde, et un de première permettront aux élèves de terminer au collège leurs études secondaires et que la valeur de l'enseignement qui y sera donné, et les améliorations matérielles qui ont été faites en font un établissement de premier ordre.

Collège Champollion. — Conformément aux instructions ministérielles, les examens de passage auront lieu le vendredi 1^{er} et samedi 2 octobre. Les élèves qui sont astreints à l'examen de passage devront se présenter au collège le vendredi 1^{er} octobre, à 8 heures. Les classes reprendront leur cours normal à partir du lundi 4 octobre. En conséquence, les élèves nouveaux ou les élèves admis dans la classe supérieure pourront rentrer, les internes le dimanche 3, à 7 heures du soir, les externes le lundi 4.

Probité. — M. Loubanie, le sympathique employé à la Compagnie P.-O.-Midi, s'aperçut qu'il avait perdu en cours de route, en se rendant à la gare, une somme de 550 francs. M. Roques, facteur des postes à l'entrepôt de la gare, les trouva sur la chaussée de l'avenue Clémenceau, et il les remit à M. le Chef de gare de Figeac, où le légitime propriétaire vint les retirer.

Nous adressons à M. Roques, si sympathiquement connu, nos plus vives et plus sincères félicitations.

Une belle prise dans le Célé. — Dans le courant de la semaine, les ouvriers de la ville occupés à la remi-

se en état du mur qui s'était écroulé, en amont du pont Gambetta, aperçurent un beau poisson qui, en poursuivant un plus petit poisson, était venu s'échouer au bord du chantier en réparation.

Immédiatement les ouvriers se précipitèrent et purent s'emparer d'un superbe brochet du poids respectable de 7 livres et demie.

Cette nouvelle prise montre surabondamment que notre rivière possède de ce poisson qui, d'après les renseignements obtenus, est en assez grande quantité.

Une belle capture. — Ces jours-ci, la population de Figeac a été fort intriguée de voir passer entre deux gendarmes étrangers à notre ville, un individu menottes aux mains.

Comme en ce moment, il se produit un peu partout des attentats de toutes sortes, cela a produit une certaine émotion que nous nous efforçons de dissiper.

Ce peu intéressant personnage est un nommé Paul Vigie, âgé de 33 ans, sans profession, ni domicile fixe, dont nous avons parlé à propos d'un vol de 1.500 francs commis chez M. Lacombe à Linac.

Son méfait commis et se sentant traqué, Vigie prit du service en Espagne, où il reçut trois blessures qui l'ont fait réformer.

Revenu en France, il s'est fait ramasser par la Gendarmerie de Cahors, qui l'a amené à Figeac pour comparaître en police correctionnelle ayant fait opposition au jugement qui l'avait condamné à 6 mois de prison.

Après intervention de M. le Procureur de la République, Vigie a vu sa peine diminuée de moitié, après quoi il est reparti par les mêmes voies qu'il était venu.

Marcihac

Fin de vacances. — La fin des vacances arrive et ces mots ont un caractère de mélancolie assez déprimant. On a beau être raisonnable, il est parfaitement ennuyeux de déposer, dans le sarcophage, cette bonne, sainte et aimable liberté. Elle restera, un jour, de ses cendres. C'est entendu, mais pour l'instant, elle se meurt et la chose est triste.

Marcihac va perdre ses hôtes aimables et joyeux. Le village leur adresse, au moment du départ, ses vœux de santé, ses meilleurs souhaits pour tout ce qui se rattache à la vie de labeur passée en d'autres lieux. Il leur dit : Bon courage et à l'an prochain !

Une expropriation. — M. Navet, maire de Torrac, est venu, dimanche dernier, recevoir à la mairie de Marcihac, les protestations écrites de ceux qui s'élèvent contre l'expropriation des terrains contigus à l'église abbatiale, terrains appartenant à M. Fabre, avocat.

Une bâtisse en construction et devant servir d'école confessionnelle s'élève dans l'angle formé par la nef et le transept de l'édifice religieux classé comme monument historique.

Il fut constaté que cette bâtisse enlevait aux ruines de l'abbaye, leur véritable cachet artistique et, l'on convint de la faire démolir.

Les protestataires ont été au nombre de six, y compris M. Fabre, propriétaires des dits terrains.

Espédaillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec beaucoup de peine la mort de M. Baptiste Tournié, retraité des chemins de fer, décédé à l'âge de 67 ans. Nous adressons à sa veuve et à toute sa famille nos plus vives condoléances.

C'est aussi avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès, à l'âge de 85 ans, de M. François Carbonnel, domicilié aux Trois-Lacs, commune d'Espédaillac.

Nous adressons à ses enfants et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Election d'un maire et d'un adjoint. — Dimanche 26 courant, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie afin de procéder à l'élection du maire. Tous les conseillers étaient présents.

Nouveaux modèles

Anciens Prix

Choix incomparable

C'est ce que vous trouverez, MADAME, chez

BÉDUÉ-CAINE

101, Boulevard Gambetta - CAHORS

Chapeaux pour Dames et Fillettes
Sous-vêtements
Layette
Bas

M. Jean Cancé, adjoint au maire, radical-socialiste (11 voix et 1 bulletin blanc) a été proclamé maire.

M. Jules Richard, radical-socialiste, a obtenu 7 voix et a été proclamé adjoint.

Nous adressons nos cordiales félicitations à M. Cancé et à M. Richard.

CULTIVATEURS ?

P. LAMBERT, ex-minotier à Cahors, informe les cultivateurs, qu'il achète, comme par le passé toutes quantités de blé, aux cours officiels, paiement immédiat : s'adresser à LAMBERT, Négociant, rue Lacaprenède, près la place Rousseau. Tél. 90.

Dernière heure

Secousse sismique à Java

De La Haye. — Le ministre hollandais des colonies a été informé qu'une violente secousse sismique a été ressentie lundi sur plusieurs points du territoire de l'île de Java. Les dégâts matériels seraient très importants.

Les pertes de l'aviation japonaise

De Changhaï. — L'Agence chinoise Central-News, déclare que la direction de l'aviation estime que l'aviation japonaise a perdu, en août, 450 avions.

Nationalisation de l'usine du Creusot

Le Creusot. — Une partie de l'usine Schneider, du Creusot, a été nationalisée et remise, lundi à l'Etat. Il s'agit d'une partie des ateliers précédemment affectés aux constructions des locomotives.

Avion tombé dans la Manche

De Londres. — Plusieurs personnes qui se trouvaient sur la plage de Dunceless ont affirmé, lundi soir, aux autorités maritimes anglaises qu'elles avaient vu nettement un avion tomber en mer. Des recherches ont été effectuées aussitôt par les canots de sauvetage de Douvres.

Les douleurs reviennent en même temps que l'automne

L'automne provoque chez les rhumatisants un retour de leurs douleurs. Il faut conseiller à tous les arthritiques de mettre fin aussi rapidement que possible à leurs rhumatismes en faisant une cure de cachets Gandol. Le Gandol a le pouvoir non seulement d'éliminer l'acide urique mais encore d'empêcher ce poison de se reformer dans l'organisme. Des milliers d'exemples montrent que lumbago, névralgie, goutte, sciaticque, toutes douleurs des membres et des articulations cèdent merveilleusement à la cure de Gandol qui coûte 12 fr. 75 pour dix jours : Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

SERVICE D'ANNIVERSAIRE

Les familles BUGÈS, DELHES, BASTIDE avisent leurs amis et connaissances qu'un service d'anniversaire sera célébré le jeudi 30 septembre, à 8 heures, en l'Eglise St-Urcisse, pour le repos de l'âme de

Mme Vve Henriette BUIJÈS

Madame BUIJÈS, née BASTIDE, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Madame BUIJÈS, épouse de M. BUIJÈS, décédée le 28 septembre 1937, à l'âge de 75 ans, est décédée à Cahors.

Feuilleton du « Journal du Lot » 52

L'AMOUR ENCHAÎNÉ

PAR
CONCORDIA MERREL

Traduit de l'anglais
par E. de SAINT-SEGOND

— Alors, pour l'amour de Dieu, ayez pitié de moi, Maud ! Cessez de me faire souffrir. Je ne peux pas le supporter, Maud. Après tout, vous êtes ma fiancée, n'est-ce pas ?

— Oui, fit Maud tranquillement.

— Vous m'aimez, n'est-ce pas ?

— La question s'arrêta sur ses lèvres parce qu'il connaissait la réponse. Puis il s'écria :

— Oh ! Maud ! est-ce que vous ne m'aimez jamais ?

— Leslie, je ne vous ai jamais trompé sur mes sentiments. Je ne vous ai jamais fait croire que je vous aimais ni même fait espérer que je vous aimerais. N'est-ce pas la vérité ?

— J'espérais tout de même... J'ai fait tant d'efforts pour que vous m'aimiez ! J'ai fait tout ce que j'ai pu... C'est pourquoi j'osais, Maud...

— J'en suis bien fâchée, voilà tout, j'ai été loyale avec vous. Si je suis devenue votre fiancée, c'était parce que vous sembliez avoir tant besoin de moi, et j'ai voulu vous ai-

der par ma présence à refaire votre vie et à fonder un foyer sur une base solide... Je vous ai déjà donné honnêtement ces raisons...

— Il baissa les yeux, incapable d'endurer plus longtemps l'indifférence, la froideur du regard de la jeune fille.

— Alors, vous ne m'aimez pas du tout, Maud ? gémit-il, vous n'avez même pas de l'amitié pour moi ?

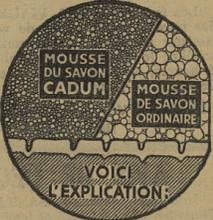
— De l'amitié ? Mais si, beaucoup ! beaucoup ! Seulement, l'amitié n'est pas l'amour, Leslie !... Je n'ai jamais prétendu autre chose, n'est-ce pas ?

— Non. C'est justement ça que je ne peux plus supporter.

— Il resta silencieux un moment en lui tournant le dos, puis, sans bouger, il lui demanda :



Faites donc le premier pas vers LA BEAUTÉ!



VOICI L'EXPLICATION: A droite, voyez la mousse à grosses bulles d'un savon tendre; pas de pénétration des pores, donc nettoyage "en surface". A gauche, la mousse de Cadum: excellente pénétration des pores, nettoyage "en profondeur".



Il est si simple, ce premier pas qui consiste à rendre la peau libre! Comment? En libérant complètement les pores. Mais un savon ordinaire, tendre, peut-il nettoyer à fond votre épiderme? Non! Sa mousse à grosses bulles ne peut pénétrer dans les pores de la peau. Son action est superficielle.

Avec le savon Cadum, c'est le contraire. Stché à fond, il donne une mousse à bulles microscopiques qui dégage tous les pores, sans les élargir, grâce à son merveilleux ingrédient de beauté: la lanoline.

Aussi fait-elle plus et mieux qu'un simple nettoyage. Elle assouplit les tissus, satine la peau, la colore délicatement et donne à des millions de femmes ce charme irrésistible, la radieuse beauté du "Teint Cadum".

SAVON Cadum

Pour vos bonnes nuits de voyage!

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: L. PARAZINES.

« RIEN NE SERT DE PARTIR, IL FAUT BIEN VOYAGER »

Afin de vous aider à découvrir les magnifiques ressources touristiques des régions desservies par ses lignes, le P.O.-Midi vient d'éditer une collection de 9 guides régionaux, établis suivant une formule nouvelle et d'une présentation très artistique:

- Châteaux et plages de la Loire; Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois; Berry et Limousin; Poitou, Angoumois, Bordelais; Bourbonnais, Auvergne; Landes, Côte basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'ouest; Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées centrales et ariégeoises; Carcassonne, Narbonnais, Montagne Noire, Gorges du Tarn; Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'est, Andorre.

Des photographies originales agrémentent des notices descriptives, des itinéraires et des renseignements pratiques très précieux.

Ces guides sont mis en vente au prix de 2 et 3 fr., dans les bibliothèques des gares, ainsi que dans de nombreuses librairies.

Achez les guides régionaux P.O.-Midi, vos indispensables compagnons de voyage.

UTILISEZ LE « COLIS AGRICOLE »

Vous écoulerez plus facilement les produits de votre exploitation en utilisant les Colis agricoles (jusqu'à 50 kilos).

Vous êtes dans une localité desservie par un service de factage ou de réexpédition P.O.-Midi? Faites-les enlever chez vous. Sinon, déposez-les au bureau du correspondant de la S.T.A.P.O. le plus proche.

Ils sont transportés à la gare pour un prix minime: 10 kilos, 1 fr.; 10 à 30 kilos, 2 fr.; 30 à 50 kilos, 3 fr.

Ils sont acheminés très rapidement. Ils sont livrés gratuitement à domicile (par les Services de factage).

Economie... simplicité... rapidité.

ALGER à 36 h. de PARIS

par PORT- VENDRES

Transbordement direct du train au paquebot

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 20 h. 30 par les rapides et confortables paque-

bots de la Compagnie de Navigation-Mixte; ces paquebots modernes sont pourvus des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, ils correspondent à un train-paquebot partant de Paris-Quai-d'Orsay les mardis et samedis soirs, à 19 h. 25 (toutes classes, couchettes de 1^{re} classe, wagon-lits de 1^{re} et 2^e classes entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Vendres-Ville et wagons-restaurant); l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin, à 7 h. 00 (durée totale du voyage, 35 h. 40).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées.

RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets:

- Billets conjoints: billets « Chemin de fer » et « Avion » délivrés en une

seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

- Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

- Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fraction de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage: Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de programme: le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare sans formalité, vous changerez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

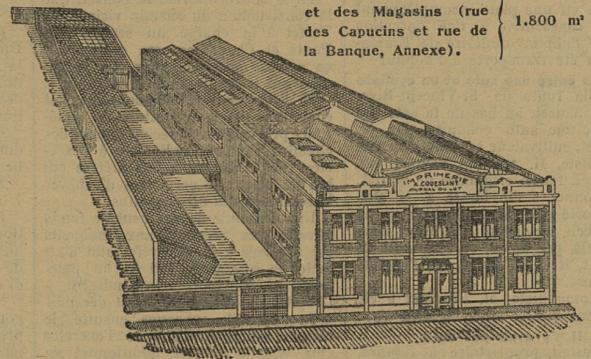
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1937

De Paris à Toulouse par Cahors

Table with columns for train types (OMNIB., EXP., MIXTE, RAPIDE) and departure/arrival times for stations from Paris to Toulouse via Cahors.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table with columns for train types (OMNIB., RAPIDE, DIRECT, EXP.) and departure/arrival times for stations from Toulouse to Paris via Cahors.

Montauban, Cahors à Libos

Table with columns for train types (Autorails, MARCH.-VOY., Autorails) and departure/arrival times for stations from Montauban to Libos.

Libos, Cahors à Montauban

Table with columns for train types (Autorails) and departure/arrival times for stations from Libos to Montauban.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from St-Denis-près-Martel to Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from Le Buisson to St-Denis-près-Martel.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure/arrival times for stations from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from Aurillac to St-Denis-près-Martel.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from St-Denis-près-Martel to Le Buisson.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure/arrival times for stations from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

De Sarlat à Gourdon

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from Sarlat to Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from Gourdon to Sarlat.

De Cahors à Capdenac

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from Cahors to Capdenac.

De Capdenac à Cahors

Table with columns for train types (EXP.) and departure/arrival times for stations from Capdenac to Cahors.